

AIR LIQUIDE TUNISIE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 26.023.650 DINARS

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA

R.C N° B 0348652008

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2012

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Mercredi 30 Mai 2012, respectivement à 14 heures et 15 heures 30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2011,
- Rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nominations d'Administrateurs,
- Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux comptes,
- Reconduction du montant des jetons de présence,
- Approbation des conventions réglementées,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROJET DES RESOLUTIONS A
SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

RESOLUTIONS (PROJET)

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2011).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 7.108.714,409 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2011.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2011).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2011 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

• Bénéfice net	7 108 714,409	DT
• Autres réserves	15 637,064	DT
• Réserve légale	-216 862.500	DT

Bénéfice à répartir **6 907 488.973** **DT**

• Réserve pour réinvestissements exonérés	1 720 000,000	DT
• Autres réserves	100 948.173	DT
• Fond Social	90 000.000	DT
• Dividendes	4 996 540.800	DT

Total réparti **6 907 488.973** **DT**

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 4,800 DT pour chacune des 1 040 946 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du Mercredi 15 Juin 2012.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement des mandats de Messieurs Francois Abrial, Jean-Louis Coudrillier et le mandat de la Banque de Tunisie).

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années, les mandats de Messieurs Francois Abrial, Jean-Louis Coudrillier et le mandat de la Banque de Tunisie.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2013.

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel Administrateur)

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Monsieur Jean-Luc Labat.

Le mandat de Monsieur Jean-Luc Labat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Jean-Luc Labat accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années, le mandat de Commissaire aux Comptes Cabinet Mazars.

Le mandat du Cabinet Mazars expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2014.

La rémunération du Commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour 100 000 Dinars par an, incluant ceux revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoir).

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

PROJET DES RESOLUTIONS A
SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30/05/2012

RESOLUTIONS (Projet)

PREMIERE RESOLUTION

(Augmentation de capital par incorporation de réserves)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 26.023.650 DT à 27.758.550 DT par incorporation de 1.720.000 DT des réserves exonérées et de 14. 900 DT à prélever sur le poste « Autres Réserves » tel qu'ils figurent au passif du Bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2011.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 69.396 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quinze actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012.

Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification corrélative des statuts)

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :

Ancien texte

Le Capital Social est fixé à 26.023.650 DT
divisé en 1.040.946 actions de 25 Dinars chacune

Nouveau texte

Le Capital Social est fixé à 27.758.550 DT
divisé en 1.110.342 actions de 25 Dinars
chacune

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.